

## CONNAITRE LA RC ET L'ASSURANCE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA191	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1070,00 €

## LIEUX ET DATES :

## PARIS

- Du 04/06/2025 au 04/06/2025
- Du 11/09/2025 au 11/09/2025

## OBJECTIFS

- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels
- Prévenir les risques de responsabilité civile encourus par les professionnels du tourisme

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur présente les spécificités légales et jurisprudentielles de l'assurance des professionnels du tourisme.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Responsabilité et assurance des professionnels du tourisme
  - 1. Chiffres-clé,
  - 2. Variété des acteurs,
  - 3. Réglementation publique du tourisme : Eventail et évolution des normes
- B. Voyagistes et agents de voyages
  - 1. Opérateurs de forfaits touristiques
  - 2. Opérateurs de services de voyage et prestations liées
- C. Autres prestataires
  - 1. Hôteliers-restaurateurs
  - 2. Organisateurs d'activités de loisirs
  - 3. Associations de chasse

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Souscripteurs et régleurs de sinistres responsabilité civile  
Gestionnaires de sinistres défense pénale et recours  
Gestionnaires de sinistres protection juridique  
Agents généraux, Courtiers, Chargés de clientèle

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

**TARIFS ET FINANCEMENTS**

1070,00 €

Exonérés de TVA

**CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/01/2026 à 00:12